

(1)

(N° 198.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 MAI 1866.

Crédits spéciaux au Département des Travaux Publics, à concurrence de
1,160,000 francs ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. DUPONT.

MESSIEURS,

Le Gouvernement a soumis à vos délibérations un projet de loi tendant à allouer au Département des Travaux Publics divers crédits extraordinaires.

Ce projet a été accueilli avec faveur par toutes les sections. — On a reconnu que les divers travaux dont il s'agit présentent un caractère de nécessité et d'urgence incontestable. — L'exposé des motifs donne à cet égard des renseignements précis qui suffisent amplement pour justifier la demande formulée par le Gouvernement. Aussi, la section centrale, déterminée par ces raisons qui lui ont paru convaincantes, a-t-elle adopté, à l'unanimité, le projet de loi.

Il ne s'est produit d'observations que dans la 1^{re} et dans la 6^e section. La 1^{re} section demande si le pont de Dinant sera construit entièrement aux frais de l'État. La 6^e désire que le Gouvernement fournisse le devis approximatif des frais que nécessitera la continuation des travaux de restauration et d'appropriation des hôtels ministériels; elle fait observer que le crédit pour la construction d'un mur orné, le long du jardin du palais royal, à Bruxelles, paraît fort élevé; enfin, elle voudrait savoir si le crédit que l'on sollicite pour les travaux de restauration du palais des anciens princes-évêques de Liège est le crédit définitif.

(1) Projet de loi, n° 173.

(2) La section centrale, présidée par M. E. VANDENPEERBOOM, était composée de MM. DE MACAR, DUPONT, DE KERCKOVE, MULLER, BRACONNIER et LE HARDY DE BEAULIEU.

La section centrale, voulant empêcher des retards, a reconnu qu'il n'y avait pas lieu de demander au Ministre des Travaux Publics des explications sur les divers points avant le dépôt du rapport : elle a pensé qu'elles pourraient être fournies par le Gouvernement, pendant la discussion même du projet.

Le Rapporteur,
ÉMILE DUPONT.

Le Président,
E. VANDENPEEREBOOM.
